République du Congo

Unité – Travail - Progrès

Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation

Ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi

Ministère de l'Enseignement supérieur

LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE 2015-2025

1. Préambule

Consciente, d'une part, de ce qu'aucun pays ne peut aujourd'hui espérer s'intégrer avec succès dans l'économie globalisée du XXI^{ème} siècle et en tirer un meilleur parti sans une main-d'œuvre formée et qualifiée et, d'autre part, des besoins urgents de développement du pays dans son ensemble, la République du Congo entend faire jouer au secteur éducatif un rôle – clé dans le développement économique et social. La République du Congo a ainsi développé une Stratégie sectorielle de l'éducation (SSE 2012-2020) officiellement approuvée par les autorités du pays en décembre 2010. Cette stratégie est basée sur un diagnostic du système éducatif national (RESEN), validé en 2007.

La révision de la Stratégie sectorielle de l'éducation (SSE, 2015-2025) a été jugée nécessaire à la suite des recommandations de l'évaluation externe de la SSE 2012-2020, et à la demande des nouvelles autorités ministérielles qui se sont mobilisées en vue de l'adhésion prochaine du Congo au Partenariat mondial pour l'éducation.

La Stratégie proposée opte en faveur d'une nouvelle politique d'envergure sectorielle pour, d'une part, intégrer la globalité du système et des arbitrages en son sein et, d'autre part, s'inscrire dans une perspective de soutenabilité financière globale à moyen terme. Elle cible les problèmes clés actuels du secteur en vue d'une refondation totale du système, prenant en compte l'ensemble des préoccupations des sous-secteurs, et d'un alignement sur les objectifs du développement d'une économie émergente en 2025.

Cette politique est l'aboutissement d'un large processus de concertation et de réflexion sur les problèmes et défis majeurs du secteur de l'éducation et de la formation, basé sur un dialogue sectoriel. Le démarrage effectif du processus d'actualisation de la SSE a été marqué par un séminaire de lancement et d'orientation méthodologique et par des séances de formation et s'est poursuivi par un travail d'analyse et de réflexion mené par des groupes thématiques. Une première version de la stratégie a été présentée lors d'un séminaire de validation qui s'est tenu le 8 juillet 2014. La version finale tient compte des remarques et amendements émis lors de ce séminaire du 8 juillet, de ceux issus des ateliers départementaux et du forum national de concertation tenus d'octobre à décembre 2014 ainsi que des recommandations faites par une évaluation externe.

2. Les principaux défis à relever

Les différentes analyses sectorielles ont fait ressortir les principaux maux dont souffre le système éducatif au Congo. Sur le plan de l'accès, on note l'insuffisance et l'inadéquation des structures d'accueil qui se traduisent par des salles de classe surchargées. Cette insuffisance de l'offre se répercute sur l'équité car ceux qui en subissent les conséquences négatives sont prioritairement les enfants issus des couches sociales les plus défavorisées, à savoir les pauvres, les ruraux, les autochtones, les handicapés et, dans une certaine mesure, les filles.

Le second gros défi concerne la faible efficacité interne du système éducatif congolais. Les résultats aux tests d'évaluation, les taux élevés de redoublement et d'abandon montrent que le niveau des acquis des apprentissages est particulièrement bas. Parmi les raisons qui expliquent cette situation, on peut citer l'insuffisance qualitative et quantitative des enseignants, la faible disponibilité des matériels didactiques, la quasi inexistence des laboratoires et des bibliothèques, la réduction du temps d'apprentissage avec les classes multigrades et le système du double flux, etc.

Signalons enfin les nombreuses insuffisances constatées au niveau de la gestion et du pilotage, notamment en ce qui concerne les recrutements, les affectations et l'évaluation des enseignants, la mise à disposition des budgets de fonctionnement, l'élaboration et l'administration de la carte scolaire.

3. Principales orientations

En dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, attestés par une forte progression des effectifs scolarisés à tous les niveaux, le système éducatif du Congo est confronté à de nombreuses difficultés auxquelles la Stratégie se propose de trouver des réponses. Les principales priorités de la politique éducative sont :

- La mise en place d'une éducation préscolaire s'adressant à toutes les classes sociales par le développement d'approches communautaires en zones rurales et zones semi-urbaines, l'ouverture de classes de grande section dans les écoles publiques et la promotion du secteur privé en zones urbaines.
- La réduction des taux de redoublement et d'abandon dans le cycle primaire et la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements en quantités suffisantes pour réduire les effectifs des salles de classes trop chargées.
- L'amélioration des conditions d'apprentissage au collège d'enseignement secondaire et l'accroissement de sa capacité d'accueil à plus de 80% du groupe d'âge afin de permettre la réalisation de la continuité éducative de 10 ans.
- La mise en place d'un système d'éducation non formelle et d'alphabétisation qui permet de contribuer à l'élévation du niveau d'alphabétisation de la population et d'offrir une seconde chance aux jeunes déscolarisés.

- La réduction des inégalités géographiques, avec une attention particulière à la minorité des populations autochtones et aux filles dans l'enseignement secondaire ainsi qu'aux couches sociales vulnérables et marginalisées.
- Le développement de collèges d'enseignement technique permettant une alternative professionnelle au cycle général des collèges.
- La mise en place des enseignements de lycée d'enseignement général, technique ou professionnel et d'un enseignement supérieur permettant d'apporter les qualifications nécessaires à l'économie, particulièrement dans les disciplines scientifiques, techniques et technologiques par la création de pôles universitaires départementaux.
- Un accès à l'éducation plus élargi à tous les niveaux dans un contexte de maîtrise des flux post-premier cycle du secondaire et une amélioration de la qualité à tous les niveaux d'enseignement pour accroître l'efficacité interne du système.
- Le renforcement de l'enseignement général pour améliorer la préparation à l'enseignement supérieur.
- La mise en place de mécanismes pour développer la culture mathématique et scientifique afin d'équilibrer les flux vers les filières scientifiques au lycée et dans l'enseignement supérieur.
- La mise en place d'un organe de contrôle par la création d'une agence nationale d'assurance qualité qui sera chargée de l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement en général et en particulier du supérieur, en vue de leur agrément et de l'évaluation des programmes de formation, pour leur accréditation.
- La généralisation progressive de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux technologies de l'information et de la communication adaptées à l'éducation (TICE) pour fournir des possibilités équitables et de qualité dans l'apprentissage tout au long de la vie.
- La réalisation de l'adéquation formation-emploi dans le second cycle du secondaire technique et professionnel. Il s'agira d'une professionnalisation plus importante à tous les niveaux et filières d'éducation pour : (i) réduire l'écart avec l'enseignement général afin d'accroître l'employabilité des élèves sortants ; (ii) améliorer l'efficacité externe du système éducatif ; (iii) former des ressources humaines qualifiées pour les emplois d'aujourd'hui et de demain.
- L'amélioration de l'efficacité du système de gestion de l'éducation. Il s'agit de renforcer le pilotage du système éducatif basé sur une meilleure gestion des ressources humaines et financières, des fonctions pédagogiques, de l'implication des structures déconcentrées, de la participation des communautés de base et du secteur privé productif ; et enfin sur une transparence et une obligation de rendre compte à tous les niveaux.
- L'amélioration de la situation enseignante par la valorisation de cette fonction et l'amélioration des conditions de travail, ainsi qu'à travers la mise en place d'un système de formation continue pour leur perfectionnement.

4. Les engagements du gouvernement pour la période de la Stratégie sectorielle de l'Education

- La mise en place d'un programme de construction et d'équipement des salles de classe à un rythme de 1000 par an dont 800 pour le primaire et 200 pour les collèges (d'enseignement général, technique et professionnel). Pour atteindre ces objectifs et tout en maintenant les coûts dans les proportions acceptables du budget de l'Etat, il sera nécessaire de:

  (i) faire des efforts de réduction des coûts de construction (utilisation de matériaux locaux, simplification des plans de construction, adaptation des établissements aux besoins spécifiques de certaines populations scolaires en particulier les filles, les élèves à mobilité réduite, etc.).

  (ii) procéder à une diversification des modes de constructions et des maîtrises d'ouvrage, par exemple en déléguant la gestion à des ONG et à des structures déconcentrées telles que les conseils départementaux, ou aux comités de gestion de développement communautaire des écoles, aux associations de parents d'élèves (APE) et en encourageant l'approche du développement conduit par les communautés (DCC).

- Des appuis techniques pour le suivi des chantiers et de la passation de marchés doivent accompagner ces mesures afin de soutenir les autres procédures de réalisation (marchés publics nationaux) qui continueront d'être utilisées au maximum de leurs capacités.

- La mise à la disposition des établissements scolaires des enseignants en nombre suffisant et disposant des qualifications nécessaires tout en maîtrisant le budget de l'éducation. Cela nécessitera :

  (i) Le recrutement d'au moins 2000 enseignants par an dont 1200 pour le primaire, soit 20 000 nouveaux enseignants fonctionnaires durant les 10 prochaines années pour le primaire et le collège (d'enseignement général, d'enseignement technique et de la formation professionnelle). Ceci va nécessiter une coordination forte entre le MEPSA, le METPFQE, la fonction publique et le ministère chargé du budget, ainsi qu'une traduction effective dans les budgets annuels.

  (ii) Le dégagement des personnels de l'éducation qui continuent d'émarger sur le budget du secteur et qui prestent leurs services ailleurs permettra de disposer d'un coussin budgétaire afin de minorer une partie des charges salariales additionnelles induites par l'enseignement de base de 10 ans.

  (iii) Le remplacement progressif des enseignants bénévoles (en vue de mettre fin à leur utilisation) et la prise en charge de tous les enseignants du primaire et du collège seront un gage de l'engagement politique du gouvernement de l'éducation gratuite jusqu'à 16 ans.

- L'amélioration de la qualité des apprentissages reposera principalement sur les mesures ci-après :

  (i) La fourniture d'un livre par élève dans les disciplines principales au primaire et au collège. Ceci s'accompagnera de mesures d'encadrement permettant d'assurer la bonne utilisation de ces matériels dans les classes.

(ii) La réduction du nombre d'élèves par classe dans les écoles publiques à une moyenne de 40 d'ici 2024 (actuellement 58 en moyenne au primaire, 49 au collège).

(iii) La mesure systématique de la qualité des apprentissages par des évaluations standardisées régulières (PASEC).

(iv) La diminution des taux de redoublement au primaire en dessous de 10% d'ici 2024.

(v) L'expérimentation de la mise en place de 3 sous-cycles au primaire (CP, CE, CM) sans redoublement à l'intérieur d'un sous-cycle.

(vi) L'ouverture de deux nouveaux internats chaque année (priorité aux filles et enfants des familles défavorisées) dans les établissements d'enseignement secondaire afin de réduire les abandons avant la classe de terminale.

(vii) La réduction de moitié des taux de redoublement au second cycle du secondaire d'ici 2025.

(viii) La réduction de la taille des classes dans les lycées publics de 70 élèves actuellement à 35 en 2025.

- La rénovation et la modernisation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle pour contribuer à l'élévation du niveau d'alphabétisation de la population et offrir une seconde chance aux jeunes déscolarisés ou non scolarisés se fera à travers :
    - Le développement de partenariats avec la société civile et les partenaires techniques et financiers autour de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle, dans lesquels :

      (a) l'Etat détermine les orientations, les normes de qualité et assure la coordination des interventions, la mobilisation des ressources et le suivi-évaluation des actions ;

      (b) les opérateurs de la société civile et du secteur privé élaborent et exécutent les projets ;

      (c) les partenaires techniques et financiers appuient les programmes par la mise à disposition de l'expertise technique et un appui financier.

      Les interventions seront concentrées dans les départements ayant les plus fortes proportions d'enfants hors du système scolaire (non scolarisés ou déscolarisés précoces âgés de 9 à 12 ans pour la formule dite « rescolarisation» et rebaptisée « passerelle de formation »).

    - La diversification du financement de l'AENF et l'augmentation du financement sur ressources nationales -budget courant et d'investissement- à environ 0,45 % du budget du MEPSA en 2018 et 0,40 % en 2025, comparé à 0,2% en 2012.

- L'équilibrage des filières de formation pour répondre aux besoins de l'économie en qualifications par :
    - *La mise en place d'un système de régulation de flux au second cycle secondaire.*
    (i) Régulation des flux et expansion modérée : en 2025, 60% des élèves de troisième à la classe de seconde, avec des flux d'entrée équilibrés entre la série littéraire et la série scientifique.
    (ii) Mise en œuvre d'une politique de régulation des flux en amont entre la fin du collège et l'entrée au lycée sur la base des capacités d'accueil disponibles annuellement en classe de seconde.
    - *Le renforcement des liens entre le monde économique et l'enseignement technique et professionnel.*

- L'amélioration du pilotage et de la gestion du système
    - *Rationaliser l'utilisation des ressources humaines*
    (i) Résoudre le problème des 3700 agents payés sur les budgets du MEPSA et du METPFQE exerçant ailleurs. Corriger progressivement cette situation : comparer tous les deux ans les fichiers des ministères de l'Education, de la Fonction publique et des Finances et prendre les mesures correctives.
    (ii) Mettre en œuvre la politique de territorialisation de la gestion du système éducatif pour corriger les aléas dans les affectations des enseignants afin de les lier davantage aux effectifs d'élèves.

    - *Réorganiser certaines structures pour les rendre plus efficaces*
    (i) Etablir une direction centrale des Affaires administratives et financières (DAAF) dans chaque ministère pour faciliter la gestion financière et accroître les taux d'exécution des budgets d'investissement.
    (ii) Renforcer l'autonomie de la cellule de passation des marchés publics.
    (iii) Renforcer les services de construction
    (iv) Renforcer les fonctions de gestion de l'information, de pilotage et d'évaluation dans les directions des Etudes et de la planification (DEP).
    (v) Créer une agence nationale de l'alimentation et de la santé scolaire.
    (vi) Elaborer une politique nationale de l'alimentation scolaire

- *La garantie de la gratuité éducative équitable à tous les enfants nécessite :*
    (i) L'extinction progressive des enseignants "bénévoles" (19 % aujourd'hui) jusqu'à présent pris en charge par les parents d'élèves au niveau du primaire en 2018 ;
    (ii) La limitation de la gratuité au socle de 10 ans (primaire et premier cycle du secondaire) ; envisager la gratuité du préscolaire dans le long terme et trouver des mesures transitoires de soutien aux collectivités ;

(iii) La fixation d'une politique et de critères d'actualisation de la subvention pour frais d'écolage au primaire et au collège.

- *La contractualisation et le développement de partenariats et d'un cadre permanent de concertation avec les organisations de la société civile :*
  - Clarifier le rôle des parents, des APE et des comités de gestion de développement communautaire dans la gestion et le fonctionnement des écoles.

Le Gouvernement s'engage à **:**

- Actualiser les textes législatifs et règlementaires en tenant compte des options politiques de la Stratégie.
- Augmenter progressivement les budgets du secteur pour atteindre 20% du budget de l'Etat et 5,1% du PIB en 2024.
- Mettre en place un conseil sectoriel de pilotage (CSP) qui sera l'organe de réflexion, d'orientation, de coordination et d'évaluation de la mise en œuvre et de la préparation des stratégies sectorielles.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation	**Le Ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi**	**Le Ministre de l'Enseignement supérieur**

Le Ministre des Finances et du Budget